



# PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 4 juin 2021

### IDENTITÉ

#### La nouvelle carte d'identité électronique disponible en Moselle à partir de juin 2021

La protection de l'identité est une mission essentielle du ministère de l'intérieur. Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont l'actuel format date de 1995.

Ce dispositif sera généralisé à la France entière à compter de 2 août 2021. Elle est déployée en Moselle dès le mois de juin 2021. Les usagers qui demanderont la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre se verront dorénavant attribuer la nouvelle carte nationale d'identité électronique.

Les critères de renouvellement de la carte d'identité demeurent inchangés : perte ou vol, détérioration, changement d'adresse ou d'état-civil, fin de validité de la carte précédente. Un usager ne pourra pas demander la nouvelle CNI au seul motif qu'elle est plus petite ou plus pratique.

Son usage reste inchangé et permet aux titulaires de justifier de leur identité. Cette nouvelle carte nationale d'identité peut également servir de titre de voyage, certains États (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport. Sa validité est de 10 ans.

La nouvelle carte est plus pratique pour les usagers, avec un format de carte bancaire. La possibilité d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents est maintenue.

Elle est également plus innovante et sécurisée pour lutter contre l'usurpation d'identité et son design est modernisé.

L'Union européenne impose aux États membres de mettre en circulation des cartes d'identité comportant des données biométriques, empreintes digitales et photographies, dans un composant électronique hautement sécurisé. Ce composant électronique prend la forme d'une puce qui a pour objectif de lutter contre l'usurpation d'identité lors d'un passage des frontières et lors de contrôles par les forces de l'ordre. Les données de la puce sont protégées, à travers des mécanismes cryptographiques. Par ailleurs les empreintes digitales contenues dans la puce font l'objet d'une protection renforcée permettant de s'assurer qu'elles ne sont lues que par des personnes authentifiées et autorisées par l'État français.

L'actuelle démarche à suivre pour obtenir une carte nationale d'identité demeure identique. Pour faire une demande, plusieurs possibilités :

- se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil : les informations sont disponibles par téléphone au 3939 Allô Service public ou sur le site internet de la préfecture : <https://www.moselle.gouv.fr/Demarches-administratives/Particuliers/Carte-nationale-d-identite#!/Particuliers/page/N358> ;
- ou déposer une pré-demande en ligne sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) et ainsi gagner du temps en limitant ses déplacements en mairie.

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

Tél : 03 87 34 87 25  
Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)  
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle